

**EXTRAIT du registre des Arrêtés du Maire  
du 04 septembre 2025**

**ARRÊTÉ**

**Portant réglementation sur la circulation et  
le stationnement Ruelle du Patis**

**Le Maire de la Commune d'ÉPINEUIL,**

VU les articles L 2212-1 et suivants, ainsi que l'article L.2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux pouvoirs généraux du maire en matière de police municipale ;

VU la demande formulée le 12 Mai 2025 par la Société Piscines Loisirs Confort située Avenue de Genève 89600 SAINT-FLORENTIN concernant une demande d'interdiction de stationnement et de circulation dans la ruelle du Patis suite à la pose d'une piscine 14 rue Chaude à EPINEUIL

**ARRÊTE :**

- Article 1 –** Du lundi 1<sup>er</sup> septembre 2025 à partir de 8h00 au mardi 30 septembre 2025 jusqu'à 17h00, **la circulation et le stationnement seront interdits Ruelle du Patis.**
- Article 2 –** Le présent arrêté sera affiché par la Société PISCINES LOISIRS CONFORT et par l'agent communal.
- Article 3 –** **Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie selon la loi en vigueur.**  
Monsieur le 3<sup>ème</sup> Adjoint d'Épineuil ou son délégué est chargé de l'exécution du présent arrêté.
- Article 4 –** Ampliation du présent arrêté sera transmise à La Sous-Préfecture d'AVALLON, Monsieur le Major de la Brigade de Gendarmerie de Tonnerre, Monsieur le 3<sup>ème</sup> Adjoint d'Épineuil ainsi qu'à son délégué, la Société PISCINES LOISIRS CONFORT.

**Le Maire**

**Françoise SAVIE EUSTACHE**

